



Label
Bronze 2019-2020



ASSOCIATION DE TIR A L'ARC DE CHENÔVE (A.T.A.C.)

15 rue de Marsannay 21300 Chenôve

Agrément fédéral n° 02211016

Agrément jeunesse et sport n° 21 S 297

Vincent Creuzet
Président ATAC

Chenôve, le 4 septembre 2020

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre association qui se tiendra le vendredi 9 octobre 2020 à 19h30 au terrain de tennis couvert du stade Léo Lagrange rue de Longvic 213000 Chenove.

L'ordre du jour sera le suivant:

- Rapport moral et d'activité du président.
- Situation financière au 31 Aout 2020.
- Vote du montant des cotisations.
- Questions diverses.
- Election du nouveau conseil d'administration.
- Constitution du bureau.
- Conclusion du président.

Conformément à nos statuts, un quorum de 25% des adhérents de plus de 16 ans, à jour de cotisation doit être atteint pour que l'assemblée délibère valablement.

Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si toutefois vous ne pouvez pas être présent, il vous est possible de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant pouvoir.

Nous terminerons cette réunion par le « pot de l'amitié »

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations

Le président
Vincent Creuzet

Pièce jointe : formulaire de pouvoir